

Présentation générale :

Lors de la réforme des majeurs protégés du 5 mars 2007, le législateur a porté une attention particulière au logement du majeur vulnérable qui présente la particularité de relever tant de la protection de la personne que de la protection des biens. Lieu qui garantit la santé et la sécurité d'un individu, le logement est aussi l'objet d'un droit fondamental celui de choisir son domicile. L'importance de ce lieu a conduit le législateur à consacrer à l'article 426 du Code civil le principe de conservation, autant que possible, du cadre de vie du majeur protégé. Mais le logement constitue également un élément essentiel du patrimoine du majeur qu'il faudra administrer tout au long de la mesure de protection dans le respect de dispositions différentes selon que le majeur détient sur ce bien un droit au bail ou un droit de propriété, et dont il faudra parfois disposer si tel est l'intérêt du majeur.

Ce colloque a pour ambition d'exposer les raisons de cette place particulière accordée au logement du majeur vulnérable et d'étudier les mesures créées ou renforcées par la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

Directrice scientifique du colloque :

Christelle Coutant-Lapalus

Maître de conférences en droit privé,
Université de Bourgogne
christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr

Renseignements et inscriptions :

Alexandra Prévotat-Maze

Secrétariat du CREDESPO
Université de Bourgogne
Faculté de Droit et de Science Politique
4 Boulevard Gabriel
21000 DIJON
Tél : 03.80.39.53.63
alexandra.prevotat-maze@u-bourgogne.fr

Contacts

Colloque

Le logement du majeur vulnérable

Sous la présidence de :

D. Terrasson, *Direction générale de l'action sociale, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville**

J. Hauser, *Professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux IV - Montesquieu, Membre de la commission de réforme des tutelles*

Vendredi 18 juin 2010

de 9h à 17h

Faculté de Droit

Amphithéâtre SCALLE, extension Droit

Validé au titre de la formation continue des avocats 6 heures



Le logement du majeur vulnérable

APRES-MIDI : LA PROTECTION D'UN BIEN DU MAJEUR

9h00 : **Ouverture du colloque**

S. Béjean, Présidente de l'Université de Bourgogne

L. Ravillon, Professeur de Droit privé, Doyen de l'UFR Droit et Science Politique

9h20 : **Propos introductifs**

A. Caron Desglise, Conseillère à la Cour d'appel de Paris, membre de la commission de réforme des tutelles*

MATIN : LA PROTECTION DU CADRE DE VIE DU MAJEUR

Sous la présidence de : **D. Terrasson**, Direction générale de l'action sociale, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville*

9h40 : **La protection du logement du majeur vulnérable par les régimes matrimoniaux**

G. Champenois, Professeur de droit privé, Université Paris II (Panthéon-Assas)

10h00 : **L'Hébergement du majeur vulnérable et les recours contre sa succession**

H. Bosse-Platière, Maître de conférences en droit privé, Université de Bourgogne, Directeur du Diplôme inter-universitaire Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

10h20 : **Le choix de son logement par la majeur protégé**

A. Etienney, Professeur de droit privé, Université de Bourgogne

10h40 à 10h50 : Débats

10h50 à 11h00 : *Pause*

11h00 : **Le maintien du cadre de vie du majeur protégé : approche médicale**

Dc J.-P. Capitain, Psychiatre, Médecin spécialiste agréé, Expert près de la Cour d'appel de Dijon, référent des appartements protégés du CHS de la Chartreuse

11h20 : **Le maintien du cadre de vie du majeur protégé : approche juridique**

J.-M. Plazy, Maître de conférences en droit privé, Université de Bordeaux IV

11h40 : **Les exceptions au maintien du cadre de vie du majeur protégé**

Y. Favier, Maître de conférences en droit privé, Université de Savoie

12h00 à 12h10 : Débats

Sous la présidence de : **J. Hauser**, Professeur de droit privé, Université de Bordeaux IV - Montesquieu, Membre de la commission de réforme des tutelles

L'administration du logement du majeur protégé

14h00 : **La convention de jouissance précaire**

Ch. Coutant-Lapalus, Maître de conférences en droit privé, HDR, Université de Bourgogne

14h20 : **La gestion du logement loué par un majeur protégé**

N. Damas, Maître de conférences en droit privé, Université de Nancy 2, Directeur du Diplôme supérieur du notariat, Nancy

14h40 : **La gestion d'un logement en copropriété**

J.-M. Roux, Maître de conférences en droit privé, Université P. Cézanne, Faculté de droit d'Aix-Marseille III, Directeur de l'Institut de formation et de recherche sur l'évaluation immobilière d'Aix-en-Provence

15h00 à 15h10 : Débats

15h10 à 15h20 : *Pause*

La disposition du logement du majeur protégé

15h20 : **La vente du logement propriété du majeur**

F. Cohet-Cordey, Maître de conférences en droit privé, HDR, Université Pierre Mendès-France, Grenoble II

15h40 : **Les sûretés sur le logement du majeur protégé**

M. Bourassin, Professeur de droit privé, Université de Bourgogne

16h00 à 16h15 : Débats

16h15 : **Rapport de clôture : le logement du majeur protégé, entre sa personne et ses biens**

J. Hauser, Professeur de droit privé, Université de Bordeaux IV - Montesquieu, Membre de la commission de réforme des tutelles,